



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question écrite n° 54750

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'intérieur sur la base d'avions de la sécurité civile (BASC). Il avait été annoncé le 14 janvier 2013 son déménagement depuis Marignane, où elle était installée depuis sa création en 1963, à Nîmes-Garons pour la saison des feux 2017. Ce déménagement aura pour conséquence d'éloigner les bombardiers d'eau du département des Alpes-Maritimes, pourtant un des plus vulnérables de France. Le temps de vol pour arriver sur un sinistre va ainsi augmenter de près de 20 minutes, mettant à mal la stratégie française pourtant largement éprouvée d'intervention précoce sur les incendies. Il souhaite donc savoir si, à l'instar de ce qui est fait pour la Corse depuis de nombreuses années, il est envisagé le détachement permanent sur l'aérodrome de Cannes-Mandelieu d'un ou plusieurs Canadair, afin de garantir une première intervention rapide et efficace, dans l'attente de renforts venant de Nîmes, et ainsi sécuriser les Alpes-Maritimes contre les incendies de forêts.

Texte de la réponse

La base avions de la sécurité civile sera transférée de Marignane vers Nîmes en 2017. Ce nouveau positionnement placera la base à proximité de l'épicentre des feux de forêt et au cœur de l'arc méditerranéen. Ce transfert générera toutefois un temps de transit plus important en direction des zones situées à l'est de Marignane. Par conséquent, en cohérence avec la doctrine française de lutte contre les feux de forêt, qui privilégie la prévention et l'attaque des feux au stade de l'éclosion, la mise en place d'un détachement saisonnier à l'est de Marseille est envisagée. Un groupe de travail dédié au volet opérationnel du déménagement de la base avions proposera dans les prochains mois le site de détachement répondant le mieux aux besoins opérationnels.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54750

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3513

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8226